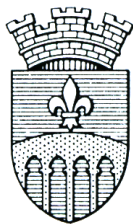


M A I R I E  
D E  
**PONTGIBAUD**  
P U Y - D E - D Ô M E



Code Postal : 63230  
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 MARS 2019.**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. OUACHEM, Maire, M. RABAT, M. MALLEPERTUS, M. DUTEIL, BOURGAILH, Adjoint, M. LEMAIRE, Mme AIGUEBONNE, Mme DEFALVARD, M. LASSALAS.

Absents : M. VERMEIL, M. BARBOUCHE, M. DUMORTIER, Mme FAITROUNI, M. LAMADON, M. LUDJER.

Monsieur BOURGAILH a été désigné secrétaire.

**I – FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (F.I.C.) 2019 – 2021.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental lance une nouvelle programmation du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.) pour 3 ans, soit de 2019 à 2021.

Cela permet une planification sur trois années de travaux d'investissement subventionnables par le Département.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental pour les travaux suivants :

Année 2019 :

1°) zone d'activités : réalisation d'un enrobé sur une partie de la voie principale qui est actuellement en terre, légèrement empierrée, pour un coût 17 286,00 € H.T. ;

2°) terrain de foot : travaux de mise en sécurité, suite au niveau de pollution en plomb considéré comme incompatible avec les usages de ce terrain, pour un coût de 205 700,00 € H.T.

Année 2020 : travaux de voirie pour 28 351,00 € H.T. et travaux bâtiments pour 55 156,00 € H.T.

Année 2021 : travaux de voirie pour 28 351,00 € H.T. et travaux bâtiments pour 55 156,00 € H.T.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

1°) décide de déposer, auprès du Conseil Départemental, un dossier de programmation de travaux dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2019 – 2021 dont la répartition est la suivante :

Année 2019 :

1°) zone d'activités : réalisation d'un enrobé sur une partie de la voie principale qui est actuellement en terre, légèrement empierrée, pour un coût 17 286,00 € H.T. ;

2°) terrain de foot : travaux de mise en sécurité, suite au niveau de pollution en plomb considéré comme incompatible avec les usages de ce terrain, pour un coût de 205 700,00 € H.T.

Année 2020 : travaux de voirie pour 28 351,00 € H.T. et travaux bâtiments pour 55 156,00 € H.T.

Année 2021 : travaux de voirie pour 28 351,00 € H.T. et travaux bâtiments pour 55 156,00 € H.T.

2°) sollicite le Département du Puy-de-Dôme pour une aide financière, dans le cadre du F.I.C. 2019-2021, pour chaque programme, 20 % du montant H.T., à laquelle s'ajoute le coefficient de solidarité de 1,05.

3°) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire,

M. BOURGAILH